

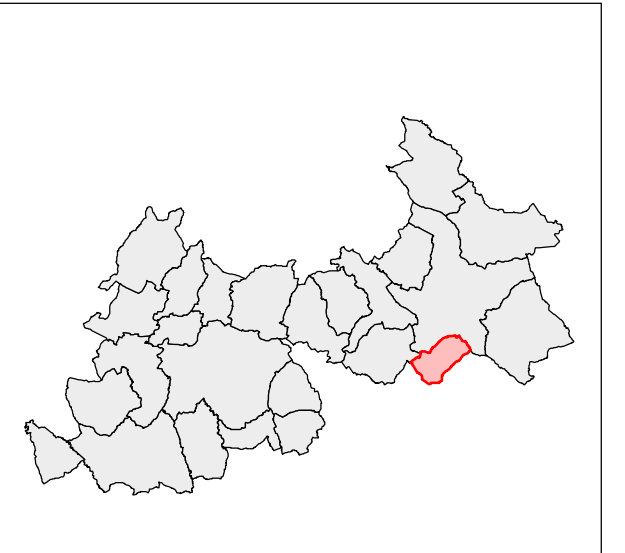


Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

4.11 Zonage

Loussous-Débat

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à l'enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLUI approuvé par D.C.C. du 09/10/2023



Zonage du PLUI

UA UC UE UAU A Agg Ap N Np Npr

Prescriptions du PLUI

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- Protection ponctuelle au titre de l'article L.151-19 - Petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L.151-19 - Haie ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L.151-23 - Haie ou alignement d'arbres
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace bois classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - Bâlement
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - Abords des cours d'eau
- Coeur d'OA
- Construction nouvelle ou en cours

Carte Informatrice des Zones Inondables (CZI)

- Cue très fréquente
- Cue fréquente
- Cue exceptionnelle

0 50 100 200m

Conception : Metropolis - ZWA - F. Chariot - Biotope
Source : Origine DGFH Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020

